

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

**Avis important à l'intention  
de tous les représentants élus et gestionnaires municipaux**

### **Plan d'action manitobain pour l'aménagement du territoire**

Le gouvernement du Manitoba a publié un plan d'action pour l'aménagement du territoire (le « plan d'action ») afin de donner suite aux recommandations formulées par Braid Solutions Inc., la société d'experts-conseils chargée de réaliser de façon indépendante l'Examen législatif de la législation sur l'aménagement du territoire. Le Manitoba a accepté toutes les recommandations du rapport Braid.

Le plan d'action trace les grandes lignes d'un engagement à renforcer et à améliorer le cadre d'aménagement du territoire du Manitoba en partenariat avec les municipalités pour s'assurer que celles-ci ont leur mot à dire dans les décisions locales en matière d'aménagement. Le plan d'action a été élaboré en réponse aux recommandations du rapport final ainsi qu'aux commentaires partagés par les intervenants pendant le processus d'examen.

Il prévoit 30 mesures, organisées selon les cinq principaux thèmes énoncés dans le rapport final de l'expert-conseil :

- structure et rendement de la législation (9 mesures);
- norme de service commune (8 mesures);
- cadre de planification régionale (5 mesures);
- fonction d'appel indépendante (6 mesures);
- examens législatifs futurs (2 mesures).

Au cours des trois à cinq prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur la mise en œuvre de mesures sur trois périodes : mesures en cours ou amorcées d'ici octobre 2025, mesures qui seront amorcées d'ici octobre 2026 et mesures qui seront amorcées d'ici octobre 2027. Le plan d'action définit les éléments de base en vue du renforcement et de l'amélioration de l'aménagement du territoire du Manitoba.

Le plan d'action est joint au présent bulletin à titre de référence. Vous pouvez également accéder à une version en ligne du plan d'action en visitant la page [https://www.gov.mb.ca/mr/land\\_use\\_dev/planning\\_action\\_plan.fr.html](https://www.gov.mb.ca/mr/land_use_dev/planning_action_plan.fr.html)

Le plan d'action est offert dans d'autres formats sur demande. Prière de vous adresser à [MRCPD@gov.mb.ca](mailto:MRCPD@gov.mb.ca) pour plus d'information.

#### **Quelles sont les prochaines étapes?**

Conformément à la mesure n° 30, le Ministère fournira sur son site Web et dans son rapport annuel des rapports d'étape réguliers sur le lancement et la mise en œuvre des mesures prévues.

Si vous avez des questions pour le Ministère, prière de contacter :  
[provincialplanning@gov.mb.ca](mailto:provincialplanning@gov.mb.ca)

*Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord  
800, avenue Portage, bur. 609, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*